

Annexe n°4 présentation du projet

Dans le cadre du développement de son activité de maraîchage, l'EARL du REAUD souhaite créer des serres sur une surface de 39 984 m².

1.1 - Le maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage	Le Bureau d'études techniques
EARL du Reaud – M. BAGRIN et M. MENARD 119, l'Aubinière 44450 Saint Julien de Concelles Tel : 06-14-89-26-23 N° Siret : 42173465800022 francois.menard456@gmail.com	Cabinet CADEGEAU 53 Bb du 8 Mai 1945. St-Macaire-en-Mauges 49450 Sèvremoine Tel : 02-41-49-07-74 cadegeau@orange.fr

2.2. Autres intervenants du projet

Cabinet d'architecture	Service départemental de police de l'eau
Cabinet d'architecte Atelier 14 Mme Fleurance Laurence 1 bis, rue St Jacques 44190 Clisson Tel : 09-83-52-42-49	Direction Départementale du Territoire et de la Mer D.D.T (service eau environnement risque) 10, bd Gaston Serpette – BP53606 44036 Nantes cedex 01 Tel : 02-40-67-26-26

Commune du Landreau	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Commune du Landreau Place de l'Hôtel de Ville 44430 Le Landreau Tel : 02-40-06-43-75	Syndicat Loire Aval Cellule d'animation du SAGE et de l'ASTER Estuaire de la Loire 42 Quai de Versailles 44000 Nantes Tel : 02-85-52-44-14

1.3 - Localisation du site d'étude

Nom du Projet : Serres multichapelles au lieu-dit « Le Clos du Jaunay ».

Code Postal et commune : 44430 Le Landreau.

Le projet est localisé à 3 km au sud-ouest du centre bourg du Landreau (IGN N°1323⁰-1996), au lieu-dit Le Clos du Jaunay.

La situation géodésique est la suivante (en coordonnées Lambert 93) :

Lieu-dit	E (m)	N (m)
Le Clos du Jaunay	371 676	6 685 722

1.4 - Situation Cadastre

La situation cadastrale est précisée dans le tableau ci-dessous :

Aire d'étude	Numéros des parcelles cadastrales concernées	Surface
Le Clos du Jaunay	N°1-2-3 section CD et N°87-88-89 section CE	85108 m ²

L'opération se situe dans la zone A du Plan Local d'Urbanisme. La zone A couvre des terres agricoles, à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique et économique.

1.5 – Description du projet

L'EARL du REAUD envisage la création de serres multichapelles sur la commune du Landreau. Il s'agit de deux lots de serres multi chapelles en matière plastique comme présenté ci-dessous :



Au total 27 chapelles réparties sur 2 blocs (phase 1 prévue en 2018 et phase 2 prévue en 2020) seront créées, couvrant une superficie de 39 984 m².

1.6 - Infrastructures et voiries

a) Géomorphologie

Le projet de serres multichapelles est implanté dans une zone aux caractéristiques géomorphologiques homogènes. On observe des pentes faibles (de 1 à 2 %) orientées vers le sud-ouest.

A l'avenir la situation géomorphologique de la parcelle ne devrait pas évoluer.

b) Les voiries et les espaces verts

L'accès à la parcelle se fait par une voie communale située à l'ouest du projet.

Les zones d'espaces verts correspondent aux fossés, bandes enherbées, champs en plein air, de l'ilot étudié.

c) Evacuation des eaux pluviales

La collecte des eaux de ruissellement des serres multi chapelles se fait par l'intermédiaire de réseaux des eaux pluviales. Ils sont dirigés vers un bassin de rétention-régulation à créer, situé au sud-ouest de la zone étudiée (sud-ouest des parcelles n°88 et 89 CE). Les eaux du bassin s'écoulent ensuite vers un fossé communal des eaux pluviales bordant la limite ouest du site. Les caractéristiques du rejet sont les suivantes :

N° de l'exutoire EP	Localisation par rapport à l'opération	Coordonnées géodésiques (Lambert 93)	Type de collecteur récepteur	Profondeur du collecteur (mètres)	Fond du collecteur (mètres NGF)	Propriétaire du collecteur
EX/EP Clos du Jaunay	Sud-ouest	E : 371 435 N : 6685 499	Fossé	Environ 1,00 m	8,00 m	Département

1.8 – Contexte environnemental

Les serres sont implantées en lieu et place de cultures maraichères dites de « plein champ ». La parcelle est bordée par des parcelles cultivées ou viticoles. Les zones d'habitations les plus proches des lieux-dits *La Pouëze* et *la Haute Pouëze* sont situées au sud-est, respectivement à 180 mètres vis-à-vis du bloc 2 et 270 mètres vis-à-vis du bloc 1.

À terme des haies bocagères multistrates pourront être plantées afin de créer un écran paysager vis-à-vis des habitations les plus proches. Ces haies joueront également un rôle de refuge, nourricier et de corridor pour la faune locale.

Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique du fait de leur utilisation actuelle : culture maraichère. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables ou protégées

Le projet de serres sera édifié dans le contexte paysager agricole, viticole et maraicher (tunnels) du site.

Le site naturel et classé le plus proche est constitué par le Marais de Goulaine localisé en bordure immédiate du site en projet, la Route Départementale n°7 en étant la limite. Ce site classé est constitué dans sa partie immédiate par un îlot de parcelles viticoles cultivées de manière conventionnelle. Les milieux constituant un réel intérêt écologique et patrimonial (haies bocagères, rivière la Goulaine et prairies humides) sont situés à environ 100 mètres vers le sud-ouest de la RD n°7.

Du fait de l'environnement proche et des mesures de réduction (création d'un bassin de rétention-régulation; plantation de haies bocagères), l'impact sur les éléments paysagers et naturels immédiats sera minimisé.

De par son éloignement et du fait des mesures envisagées, le projet de serres ne modifiera ou ne détruira aucune espèce ou habitat du site Natura 2000 du Marais de Goulaine.

Localisation des photos sur plan annexé n°5

P1 : Photo du site : orientation sud : Bassin de rétention



P2 : Photo du site : orientation est



P3 : Photo du site : orientation nord-est



P4 : Photo du site : orientation nord-ouest



P5 : Photo du site : orientation nord



P6 : Photo du site : orientation nord-est : boisement occultant le Château du Jaunay



P7 : Photo du site : orientation sud-est



P8 : Photo du site : orientation nord-est



P9 : Photo du site : orientation sud-est : hameau de la Haute Pouëze
Une haie bocagère assurera un écran visuel vis-à-vis des habitations



P10 : Photo du site : orientation sud : hameau de la Pouëze
Une haie bocagère assurera un écran visuel vis-à-vis des habitations



P11 : orientation nord : hameau du Bas Briacé
Une haie bocagère assurera un écran visuel vis-à-vis du hameau



P12 : orientation nord-est : Parcelle de vigne limitrophe



P13 : Photo du site : orientation est



P14 : Photo du site : orientation sud-est



P15 : Photo du site : orientation nord : Bassin de rétention-régulation



P16 : orientation est : Lieu-dit la Pouëze

Une haie bocagère assurera un écran visuel vis-à-vis de l'habitation

